

Le 4 juillet 2023

Violences urbaines : la Macif met en place un dispositif d'urgence pour ses sociétaires particuliers, professionnels et indépendants.

Suite aux violences urbaines qui ont touché notre pays au cours de ces derniers jours, la Macif déploie un dispositif spécifique d'urgence pour soutenir l'ensemble de ses sociétaires, particuliers et professionnels.

Avec plus de 1 000 dossiers de sinistres enregistrés à date, la Macif mobilise ses services de gestion et son réseau d'experts pour accélérer la prise en charge des sinistres.

Pour les particuliers et professionnels, le dispositif d'accompagnement suivant est mis en place :

- L'allongement du délai de déclaration de sinistre à 30 jours,
- la possibilité de débloquer une avance de frais très rapidement pour couvrir des besoins essentiels,
- Non application de la franchise à la suite d'un sinistre incendie des véhicules couverts par un contrat automobile qui comporte une garantie incendie,
- Non application de la franchise à la suite d'un sinistre incendie ou vol de l'habitation couvert par un contrat MRH,
- En soutien des commerçants, des professionnels durement éprouvés, la Macif ne fera pas application de la franchise à la suite d'un sinistre incendie/vol des locaux couverts pour un contrat professionnel (MAP) qui comporte une garantie incendie ou vol/vandalisme.

De plus, Macif Assistance met en place une cellule de soutien psychologique pour les victimes des émeutes qui font face à une situation difficile au : 0800 774 774.

Par ailleurs, dans le cadre de son **partenariat historique avec les Restos du cœur**, la Macif prendra intégralement en charge les quatre sinistres survenus à Vernon, Limeil-Brévannes, Vaux sur Seine et Marly dans le nord et en Ile-de-France et fera le nécessaire pour assurer la réouverture de ces deux sites avant la saison d'hiver.

"Dans le contexte actuel, et en tant qu'assureur mutualiste, il est plus que jamais de notre responsabilité d'assurer à nos sociétaires et adhérents un accompagnement et un retour rapide à leur vie quotidienne et à leurs activités. Face à cette situation, nous mettons tout en œuvre pour être plus que jamais à leurs côtés et à leur écoute. " **Jean-Philippe Dogneton, Directeur Général de la Macif.**

A propos de la Macif • Assureur mutualiste, la Macif protège au quotidien ses 5,7 millions de sociétaires et clients avec des offres et services simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. La Macif a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6 milliards d'euros en 2022. Gérant plus de 18 millions de contrats, elle compte près de 11 000 salariés qui exercent tous en France au sein d'un réseau de plus de 450 points d'accueil physiques et téléphoniques. La Macif a été certifiée Top Employer 2023 et a été élue marque préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2022. Depuis janvier 2021, elle est affiliée à Aéma Groupe. Aéma Groupe, né du rapprochement entre Aésio Mutuelle et Macif, imagine chaque jour les contours d'un monde plus juste et plus humain en plaçant la prévenance au cœur de la relation avec ses adhérents, sociétaires et entreprises clientes. Plus d'infos sur www.macif.fr.

Contacts presse :

Marion Quint – mquint@macif.fr **06 28 11 56 38**

Joanne Benhaim - jbenhaim@macif.fr - **06 62 65 11 66**